

Le Président directeur général

**Décision n°2020/ 98 /PDG**  
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,  
Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

**Décide**

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction de l'organisation et de la performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus Chargé de l'intérim de la direction	<i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur,</i> - Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale - Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement - Certifier toute pièce de dépense et de recette
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction de l'organisation et de la performance**, délégation permanente de signature est donnée à :

Déléataires de signature	Fonctions exercées	Capacités
Pierre CORRADINI	Chef du service pilotage et performance des processus Chargé de l'intérim de la direction	- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence - Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes, du personnel de la direction, en qualité de notateur primaire - Signer les notes de service relevant de la direction
Marie-Hélène LELASSEUX	Cheffe du service conseil	
Olivier JAYLET	Directeur de programme	<i>En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur :</i> - Signer tout document relevant de la Direction, hors courrier parlementaire

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet.  
Elle prend effet à compter du **01/01/2021**.

Fait à Limoges, le 21 décembre 2020

Le Président directeur général



Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

M. Pierre CORRADINI

Mme Marie-Hélène LELASSEUX

M. Olivier JAYLET

DRH

DFJL